

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 10 novembre 2025 à 18h30 à la salle Alphonse-Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Simard, maire suppléant.

PRÉSENTS : MONSIEUR PIERRE SIMARD, MAIRE SUPPLÉANT  
MONSIEUR RÉGIS FRANCOEUR, CONSEILLER  
MADAME JOSÉE LEBLANC, CONSEILLÈRE  
MADAME JOHANNE DESCHÊNES, CONSEILLÈRE  
MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LEFRANÇOIS, CONSEILLER  
MONSIEUR MARIO SOUCY, CONSEILLER

ABSENT : MONSIEUR ANDRÉ GAGNÉ, MAIRE

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé, est également présent et agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-01**

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT-MONSIEUR PIERRE SIMARD**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal peut, en tout temps, nommer un(e) des conseillers (ères) comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE nommer Monsieur le conseiller, Pierre Simard, à titre de maire suppléant pour la période du 10 novembre 2025 au 02 novembre 2026;

QUE Monsieur le conseiller, Pierre Simard, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés;

D'autoriser Monsieur le conseiller, Pierre Simard, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l'administration générale, et ce, en cas d'absence du maire, d'incapacité d'agir du maire ou de vacances dans la charge de maire, en vertu de l'article 116 du *Code municipal du Québec*;

QUE Monsieur le conseiller, Pierre Simard, siège au Conseil des maires de la MRC de La Matanie lorsque le maire est dans l'incapacité de s'y présenter.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le maire suppléant, Monsieur Pierre Simard ouvre la séance extraordinaire et fait la vérification du quorum.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-02**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de l'ordre du jour transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tel que lu par le maire suppléant.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-03**

**CHANGEMENT DES SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection générale tenue le 02 novembre 2025, la municipalité doit faire le changement des signataires des effets bancaires émis par la Municipalité Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les signataires pour les effets bancaires de la Municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le maire, Monsieur André Gagné ET\OU en l'absence du maire, le maire suppléant, Monsieur Pierre Simard ET que le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l'administration générale de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-04**

**ADOPTION-CALENDRIER 2025 REVISÉ DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire révisé le calendrier 2025 des séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents approuve le calendrier 2025 révisé des séances ordinaires du Conseil municipal, soit :

**CALENDRIER 2025 REVISÉ  
SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ**

**DATES DES SÉANCES ORDINAIRES**

13 JANVIER 2025 À 19H00  
3 FÉVRIER 2025 À 19H00  
3 MARS 2025 À 19H00  
7 AVRIL 2025 À 19H00  
5 MAI 2025 À 19H00  
2 JUIN 2025 À 19H00  
7 JUILLET 2025 À 19H00  
4 AOÛT 2025 À 19H00  
8 SEPTEMBRE 2025 À 19H00  
6 OCTOBRE 2025 À 19H00  
24 NOVEMBRE 2025 À 19H00  
8 DÉCEMBRE 2025 À 19H00

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-05**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De lever la séance extraordinaire du 10 novembre 2025, l'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 18h43.

*Je, soussigné, Pierre Simard, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 132 (2) du Code municipal du Québec.*

-----  
PIERRE SIMARD  
MAIRE SUPPLÉANT

-----  
YVES CHASSÉ, GMA  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
GREFFIER-TRÉSORIER